

LES CHIFFRES ALARMANTS DES SUICIDES EN PRISON

TEXTE JEAN CAEL, responsable du département prison / justice du Secours catholique, pour le Collectif des morts de la prison / PHOTOS ÉLODIE PERRIOT/SECOURS CATHOLIQUE • COLLECTIF DES MORTS DE LA PRISON

Un homme meurt tous les deux ou trois jours dans les prisons françaises, le plus souvent par suicide, indique l'Observatoire international des prisons. La France fait partie des pays d'Europe où le nombre de suicides en prison est le plus élevé. Le niveau de suicide des personnes détenues est sept fois supérieur à celui enregistré pour le reste de la population.

Le 2 août 2020, un ancien professeur de mathématiques en détention provisoire se suicidait dans sa cellule aux Baumettes, à Marseille, après avoir alerté à de nombreuses reprises sur son état de santé dépressif. Il est le quatre-vingt-deuxième suicidé en prison depuis le début de cette année (soit dix personnes de plus que l'an dernier à la même période). Dissimulés derrière les murs de la prison, ces morts n'atteignent habituellement pas l'opinion publique. Sauf lorsque des médias s'émeuvent de situations particulièrement choquantes, comme en l'espèce. Il n'en fallait pas plus au nouveau garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti – qui a affirmé être aussi le ministre « des détenus » –, pour lancer une mission d'inspection afin d'éclaircir les circonstances dans lesquelles cet enseignant s'est donné la mort et d'annoncer le renforcement de la prévention du suicide en prison. Pourtant, les rapports sollicités par ses prédécesseurs sur la gestion du risque suicidaire en détention n'ont pas manqué.

Parallèlement, un collectif d'associations impliquées dans les questions carcérales, au-delà de la dénonciation de l'indignité entourant les conditions de la mort en prison, avait étudié les causes de ces suicides et les moyens d'y remédier.

Ce collectif poursuit sa mobilisation en organisant chaque année depuis plus de dix ans une cérémonie publique d'hommage aux morts en prison. Covid oblige, cette année l'hommage n'a pu être rendu que par voie de presse.

« NOUS AVONS ATTEINT UN POINT D'ACHOPPEMENT »

On dénombre, dans les prisons françaises, entre deux et trois suicides par semaine, soit sept fois plus que pour le reste de la population. L'administration pénitentiaire assure pourtant avoir mis en place des programmes de prévention du suicide. En 2009, un plan d'action promettait de : lutter contre le sentiment d'isolement en quartier disciplinaire ; inciter des détenus à soutenir leurs camarades ; mettre en place des mesures particulières de surveillance pour les détenus fragiles...

Même si entre 2009 et 2017 le ministère de la Justice affichait une diminution de 115 à 99 suicides de prisonniers, les chiffres actuels font dire à François Bes, coordinateur du pôle enquêtes à l'Observatoire international des prisons : « Nous avons atteint un point d'achoppement. » Parmi les solutions qu'il préconise figurent le contact

« On dénombre, dans les prisons françaises, entre deux et trois suicides par semaine, soit sept fois plus que pour le reste de la population. »

avec la famille, l'amélioration des activités et la préparation à la réinsertion avec une attention particulière portée aux moments de fragilisation, comme la détention provisoire, le procès ou la période précédant la sortie de prison.

Pour le Collectif des morts de la prison, c'est le système carcéral lui-même qui est la cause d'une partie de ces suicides. Mais la pénitencière n'est pas la seule responsable, car la prévention du suicide reste une question de santé publique. Il se trouve que la proportion de personnes souffrant de troubles psychiques est élevée en prison, que ces troubles soient antérieurs à l'incarcération ou causés par l'enfermement et les rigueurs qui l'accompagnent. Voiture-balai de la société, la prison récupère les décalés de tous ordres. Or le nombre de professionnels de santé qui les prennent en charge est notoirement insuffisant et ces derniers disposent de moyens très limités.

LA PRISON, UN FACTEUR DU RISQUE SUICIDAIRE

Selon le collectif, l'approche actuelle souffre du fait d'être trop proche du phénomène, on ne s'intéresse guère qu'à la partie émergée de l'iceberg, c'est-à-dire aux conditions du passage à l'acte suicidaire, et non aux conditions qui ont favorisé le développement du risque. Car enfin pourquoi perd-on progressivement espoir en soi et dans

Photo du haut. Premier hommage public aux morts de la prison, parvis des Droits de l'homme, Paris 2010.

Photo du bas. Hommage aux morts de la prison, place de la République, Paris 2018.



les autres au point de souhaiter disparaître du paysage social ? Parce que justement la prison prive drastiquement des contacts avec sa famille, ses amis, ce qui donne de la valeur à sa vie. On l'a vu, la prison ne garantit pas non plus un accès suffisant aux soins. Parce que la perte de liens se conjugue à la perte du sens que provoquent l'enfermement et la rudesse des conditions de détention.

Par ailleurs, certaines infractions seraient bien plus utilement punies par des sanctions alternatives à la prison.

Pour qu'elle soit efficace, la prévention du suicide doit être prise en charge en amont par les administrations pénitentiaires et de la santé, mais aussi par celles dont la mission est d'accompagner les personnes en difficulté... avant qu'elles ne commettent des infractions. À cet égard, la mission d'inspection lancée par le garde des Sceaux, et confiée conjointement à l'Inspection générale de la justice et à celle des affaires sociales, devra aussi se pencher sur l'état d'avancement du plan gouvernemental 2019-2022 relatif à la santé des détenus, et faire des recommandations. Son rapport est attendu d'ici le 1^{er} décembre 2020.

Finalement, c'est la responsabilité sociétale qui est en jeu, et la question nous revient en boomerang : quelle attention accordons-nous aux personnes que les difficultés de la vie amènent parfois à commettre l'irréparable ?

2
pour 10 000 détenus :
taux de suicide
en France en 1950.

18,5
pour 10 000 détenus :
taux de suicide
en France
en 2005-2010.

25
pour 10 000 détenus :
taux le plus élevé, début
des années 2000.



Pour aller plus loin

• *Surveiller et punir*, de Michel Foucault, Gallimard. Parue en 1975 avec en sous-titre « Naissance de la prison », cette étude explique comment on a voulu enfermer pour contrôler.